

« Pour une gestion adaptative des choucas des tours en Bretagne »

La population de choucas des tours est en forte augmentation depuis une vingtaine d'années en Bretagne. Elle est devenue une véritable nuisance pour l'agriculture en période de semis, renforcée depuis la fin de l'enrobage des semis de maïs. Ainsi en 2020, à mi-saison, les dégâts causés aux cultures sont estimés à 3 millions d'euros, contre 1 million sur toute l'année 2019.

Le choucas des tours est une espèce protégée depuis 1989 et, face aux déprédations et autres nuisances et risques pour la sécurité publique (bruits, nids dans les cheminées / risque d'incendie), des dérogations ont pu être autorisées dans le cadre de prélèvements fixés par arrêtés préfectoraux au titre de l'article L.427-8 du Code de l'environnement. Néanmoins, le taux d'accroissement de la population de choucas restant non maîtrisé (estimé a minima à 1,4), celle-ci continue à augmenter dans des proportions très importantes. L'objectif est alors de ramener l'effectif à un niveau acceptable de 90.000 individus (niveau estimé en 2010 par la DDTM du Finistère).

Les agriculteurs victimes sont aujourd'hui au bout des mesures existantes (effarouchement sonore, dérogations – tirs ou piégeage) : il faut intervenir. Plusieurs solutions existent mais aucune n'est satisfaisante :

- L'indemnisation des pertes auprès des agriculteurs – qui ne cessera d'augmenter et ne répond pas au problème initial ;
- Les dérogations, mais dont les quotas resteront trop éloignés du taux d'accroissement réel de la population de choucas ;
- Le déclassement de l'espèce : il demeure hypothétique et serait peu souhaitable du point de vue sociétal, présente peu d'intérêt au niveau national et serait long à mettre en œuvre.

Il s'agit alors de travailler sur une quatrième voie permettant de mieux répondre à ce phénomène : la gestion adaptative.

En effet, s'agissant d'une espèce opportuniste, le principe d'une gestion adaptative cherche à améliorer la connaissance et évaluer l'impact des prélèvements pour définir chaque année, par anticipation, la réglementation pour la saison suivante.

Dans les faits une telle gestion basée sur la connaissance et le suivi doit s'accompagner d'une mobilisation accrue de chasseurs bénévoles par commune, autorisés pour des régulations ciblées. La réactivité et la gestion en proximité sont en effet essentielles pour prélever ou piéger rapidement, et au bon moment. Ces mesures de prélèvement doivent s'inscrire dans un dispositif plus large d'acquisition des connaissances, couplées à des mesures alternatives telle que l'agroécologie. Une étude est actuellement menée en Bretagne par l'Université de Rennes I, financée par l'Etat et pilotée par la DREAL, pour comprendre le fonctionnement complexe de cette population. Néanmoins ses résultats ne seront pas connus avant fin 2021.

La maîtrise du taux d'accroissement dans le cadre d'une gestion adaptative s'impose ainsi comme la solution la plus raisonnable, entre une mesure extrême – le déclassement de l'espèce - et des mesures de dérogations ponctuelles fondées uniquement sur la taille estimée de la population.

Pour toutes ces raisons, une gestion adaptative de la population de choucas des tours doit être mise en place en Bretagne, en collaboration avec les services de l'Office Français de la Biodiversité, des DDTM concernées, de la Chambre Régionale d'Agriculture, des fédérations des chasseurs et des collectivités.

8 juillet 2020